

**REUNION DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 13 MARS 2024**

L'AN 2024, le 13 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

M. GRZEZICZAK, Président.  
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

**Pouvoirs :** M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK  
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

**Excusé :** M. MUZART, Administrateur.

**Assistés de :** M. BASSET, Directeur Général par intérim.  
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,  
Directeurs de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.

*Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.*

**ORDRE DU JOUR**

**SOISSONS - QUARTIER SAINT CREPIN - 2 RUE DU MARECHAL DELATTRE - CONVENTION DE LOCATION**

Le Conseil d'Administration de l'Oph de l'Aisne, lors de sa séance du 5 juillet 2018, a attribué le local situé au 2 rue du Maréchal Delattre à SOISSONS à l'association ESPOIR 02. Cette dernière a informé l'Office de son départ au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Or, depuis 2019, ce local était occupé par l'association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi, dont le siège social est situé à MAGNY-LE-HONGRE (SEINE ET MARNE), 51 Rue de l'Abyme, qui a pour mission d'accompagner les personnes en difficulté et utilisait ces lieux pour recevoir ces personnes dans le cadre d'entretiens.

Le local 2 rue du Maréchal Delattre, disponible, répond au besoin de l'Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi.

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer le local sis au 2 rue du Maréchal Delattre à Soissons à l'Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi moyennant un loyer mensuel net hors charges de 571,16 €,
- et d'autoriser le Directeur Général par intérim à signer la convention de location.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

